



Conseil des études
et de la vie Universitaire

COMPTE-RENDU

18 février 2008

Entrée en vigueur pour la rentrée 2009/2010

- Introduction en L1 des conférences de méthode, censées s'appuyer sur l'histoire, le lien entre le vu et le à voir. Ces conférences ont vocation à se substituer aux TD d'histoire. A base de textes, on aura des exercices de synthèse etc.
- De la L1 à la L3 possibilité d'ateliers professionnalisant.

En L1 : pratique juridique et institutions judiciaires. Il s'agira de tutorats : 2 points pour chaque.

L2 : initiation à l'informatique, possibilité de gagner 3 points

L3 : études de cas mélangeant plusieurs matières. Initiation à la déontologie et à l'éthique professionnelle.

Institution de langues de la L1 au M1 pour combler le "trou" existant.

Dès que ce sera obligatoire, en L1 il y aura un examen écrit à la fin de l'année. Pour l'instant c'est une possibilité avec la plateforme à distance Google.

- On va instaurer plusieurs parcours diversifiés : à tout moment les étudiants pourront sortir du parcours normal (celui dans lequel on est aujourd'hui). "Collège de droit" pour les meilleurs avec des cours en plus, et une possibilité de se spécialiser plus tard.
- Les étudiants qui ne sont pas au niveau, "parcours progressif" éventuellement : 3 matières juridiques retirées pour ces étudiants, en échange des tutorats obligatoires, cours de français et cours de culture générale.

- Une opposition naît en L3 entre la section publique et privée : une augmentation du nombre d'heures en droit des obligations est demandée pour y traiter "le régime de l'obligation". Les publicistes refusent et proposent d'en faire une matière complémentaire en L3. Le problème des révisions des complémentaires est évoqué. Il est voté que la L3 se verra ouvrir un cours d'option pour cette matière.

Vote du parcours Droit : tout le monde est pour sauf l'UNeF qui y voit un début de sélection puisqu'un numérus clausus est institué dans le parcours "Collège de droit", ainsi on sélectionne les meilleurs et tout le monde ne pourrait pas accéder à la meilleure formation. M. Vogel argue alors qu'il est impossible de prendre tout le monde en collège de droit, qu'on ne peut instituer une égalité parfaite pour tout le monde. Les filières sont quand même votées.

Vote de la filière Science po : tout le monde pour.

Le règlement des examens : tout le monde pour, il n'était que reconduit en l'état sauf réaménagements de pure forme.

- M1 Droit et sciences politiques : peu de changement. L'anglais deviendra obligatoire mais sous une forme plus performante : 2 heures en amphitheâtre + 1 TD d'1h30. L'enseignement sera sanctionné par un contrôle continu à chaque fin de semestre mais pas de partiel.

Une proposition d'unification du régime du rattrapage est faite : en cas de passage de la session de septembre, l'étudiant repartirait à zéro, ses notes de TD sont annulées. 2 abstentions, la proposition est votée.

- Filières intégrées, elles ont toutes un régime différent. Toutes validées à l'unanimité, pas de changement significatif.
- Licences professionnelles : votées à l'unanimité.
- Licence AES : ajout d'un cours de comptabilité de 37h30.

Elle est vouée à être fermée sur Paris, pour être ouverte sur Melun, fermée à partir de 2009. Création à la place d'une licence et d'un master de Science de gestion sur Vaugirard pour remplacer cette fermeture qui



fait suite, apparemment, à un désintéressement pour la filière (entre 150 et 200 étudiants par an selon la scolarité).

Contre par Assas.net, le RED et l'UNeF, mais votée pour quand même. La filière sera fermée en 2009.

- M1 Science du management : le rapport de stage devient optionnel, car nous étions les seuls à avoir le mémoire et le rapport.
- Les diplômes de Sciences économiques : également "retravaillés". Pas de gros changements. Les mathématiques et statistiques sont séparées en 2 et les volumes divisés par 2. Il s'agit d'offrir une meilleure lisibilité.

Le parcours "collège de droit" est proposé sur la licence de Sciences économiques sous l'appellation "parcours excellence". Il y aura alors options : parcours "ingénierie en économie juridique" et "ingénierie économique".

- La création d'un M1 Economie juridique qui prépare au M2 est faite.
- Infocom : la licence est reproduite à l'identique.

Il en va de même pour le M1 InfoCom (classique) de l'IFP et le M1 Journalisme (M. Rieffel) qui est le seul agréé par la profession journalistique voyez-vous et donnant le droit au statut de journaliste.

- Diplômes hors LMD :

- Capacité en Droit. Il y a une chute des effectifs alors que les moyens impliqués sont très élevés. Elle est maintenue mais des modifications sont faites : suppression des enseignements les moins suivis (TD non obligatoires). Il s'agit des enseignements de comptabilité privée, procédure civile, fiscal, économie politique. Ces modifications sont autorisées par les textes qui permettent très peu de modulation. Adoption à l'unanimité.

- DAEU : se fait sur une seule année, du coup attire plus de monde. Reconduction.

- DEUST : reconduit.

-M2 : problème sur celui de Mme Marie Goré (Culture juridique française et européenne). Les publicistes y voient une porte d'entrée pour les étrangers. Les privatistes y voient une possibilité d'obtenir un diplôme d'état, très important pour les liens de notre université avec l'étranger. Le CA devra se prononcer sur ce point. Rajout en Droit Privé Général de M. Larroumet et Philosophie du droit de M. Alland de la moyenne à obtenir pour passer.

M. Molfessis : Sociologie et communication, ce diplôme passe en recherche ET en professionnel. Ouverture d'une option "journalisme juridique" : M1 avec M. Rieffel et 1 semestre du M2 de M. Molfessis pour être valide au titre de "journaliste" puis second semestre avec M. Rieffel.

Règlement intérieur

Vote : 3 contre, UNeF.

Il en ressort une politique assez fluctuante au cours de l'année. Le tractage et toute propagande seront autorisés dans la faculté le jour des élections. On évite de près la possibilité d'intervenir en amphithéâtre.

